

**Plan d'action sécheresse:**

**Le Grand conseil vaudois demande au Conseil d'Etat d'élaborer un plan d'action sécheresse, visant notamment à la possible mise en œuvre des moyens suivants :**

- Le Conseil d'Etat invite expressément les agriculteurs vaudois à ne pas procéder, lors de la récolte des céréales où autres cultures, au broyage des pailles afin de proposer celles-ci aux collègues détenteurs de bétail.
- Le Conseil d'Etat lève exceptionnellement sur les alpages vaudois, la restriction prévue dans l'ordonnance sur les contributions d'estivage, d'apporter des fourrages grossiers.
- Le Conseil d'Etat lève exceptionnellement sur les alpages vaudois, les sanctions prévues dans l'ordonnance sur les contributions d'estivage, lors de charge de bétail inférieur à 75% de la charge usuelle en PN.
- Le Conseil d'Etat met en action les moyens dont il dispose, notamment pour l'approvisionnement en eau dans les alpages vaudois.
- Le Conseil d'Etat tentera d'intervenir auprès de Proviande afin de demander le bouclage du marché d'importation de viande en fin de saison d'estivage, permettant d'enrayer quelque peu une pression supplémentaire sur les prix.
- Le Conseil d'Etat entreprend toutes démarches utiles auprès des autres cantons afin de coordonner ces différentes mesures sur le plan inter cantonal, voir national.

Lignerolle le 6 juin 2011

Jacques Nicolet, Député